AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1117
FR0000120164-FS0608

26 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juin 2018, complété notamment par un courrier reçu le 26 juin, la société Slate Path Capital LP[1] (615 South DuPont Highway, County of Kent, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juin 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 37 870 000 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,43% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la détention d'une position de swaps à dénouement monétaire portant sur des actions CGG.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir par assimilation, 37 870 000 actions CGG (comprises dans la détention visée au 1er paragraphe), résultant de la détention de 8 contrats « *single stock equity swap* » à dénouement en espèces, exerçable à tout moment entre le 29 avril 2020 et le 24 juin 2020.

[1] Contrôlée par M. David Greenspan qui ne détient directement ou indirectement aucune action CGG.
[2] Sur la base d'un capital composé de 697 713 197 actions représentant 697 766 416 droits de vote.